

Me Derowski nouveau bâtonnier du barreau de Châlons

Le barreau de Châlons-en-Champagne vient d'élire son nouveau bâtonnier.

Me Derowski, avocat à Epervay.

Une profession qui participe à la mise en place de nouvelles initiatives en faveur des justiciables.

Me Derowski est avocat à Epervay depuis 1988.

(Photo Christian-Philippe Paris)



AVOCAT à Epervay depuis 1986, Me Patrick Derowski vient d'être élu bâtonnier de l'ordre des avocats de Châlons-en-Champagne qui compte 55 membres dans le ressort du tribunal de grande instance (1). Le nouvel élu, qui prendra officiellement ses fonctions le 1er janvier 2003, succède à Me Michel Auguet.

Titulaire d'une maîtrise en Droit, d'une maîtrise Es Sciences économiques et d'un D.E.S.S. (diplôme d'études supérieures spécialisées) de Droit notarial, Me Derowski a été notamment chargé d'enseignement en droit privé à la faculté de Droit et de Sciences économiques de Reims en 1984-1985.

Intervenant dans les domaines habituels des avocats généralistes (civil, commercial, pénal, social ou rural), le nouveau bâtonnier est aussi titulaire d'une mention « Spécialiste en droit des mesures d'exécution » depuis 1994.

« Le bâtonnier a un rôle d'aide et de conseil. Il défend notamment ses confrères lorsqu'ils en ont besoin et veille au

respect des principes qui gouvernent la profession » souligne Me Derowski.

Un numéro vert

Agissant dans le cadre du conseil de l'ordre composé de 12 membres, le nouveau bâtonnier aura la charge de poursuivre le travail entrepris par son prédécesseur. « Le barreau de Châlons a créé cette année le centre de médiation de la Marne qui permet d'apporter une solution pacifique à des conflits de tous ordres. Nous allons développer cette activité qui permet aux avocats de statuer comme médiateurs et de faire émerger des solutions qui satisfassent toutes les parties » souligne le nouveau bâtonnier. Et d'ajouter : « ce centre joue un rôle important dans le rétablissement de la communication ».

Autre dossier important : la création d'un tribunal pour enfants à Châlons-en-Champagne en septembre 2003. L'information a été confirmée récemment par Dominique Perben, le mi-

nistre de la Justice. « Elle va nécessiter une activité importante au service de la défense des mineurs et des victimes. Une partie du contentieux de Reims va être délocalisée à Châlons qui gèrera

en outre l'assistance éducative. Cette initiative va entraîner un gain de temps pour les justiciables et les acteurs de la justice ».

Me Derowski se réjouit par ailleurs du développement de l'accès au droit et au conseil. Des permanences de consultations sont déjà organisées à la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne pour répondre à des besoins généraux de détenus (tels que les problèmes familiaux). Il existe en outre des bons de consultations gratuits distribués dans les mairies et les palais de justice pour les personnes qui en font la demande, les avocats étant indemnisés dans le cadre de la CDAD (commission départementale d'accès au droit). « Nous souhaiterions développer ces consultations en concertation avec le procureur et les magistrats en faveur des victimes. Car nous estimons que c'est une préoccupation légitime de s'intéresser à elles ».

Dans le même esprit le barreau souhaite la mise en place

d'un numéro vert pour permettre aux victimes d'être conseillées en amont dès la commission de l'infraction. Objectif : améliorer la réactivité de l'ordre et l'efficacité du service proposé aux justiciables. « Ce numéro facilitera la prise en charge des justiciables dès le début de l'affaire. Il permettra aussi de faire avancer leurs démarches bien avant l'audience afin d'éviter le renvoi du procès ».

Le barreau de Châlons souhaite enfin développer la collaboration entre les avocats et les entreprises afin de valoriser le conseil dans les PME. « Là aussi il s'agit d'être en amont des conflits. Et de mettre davantage en avant le rôle de conseil que de plaisir de l'avocat ».

J.B

Le TGI de Châlons-en-Champagne couvre Châlons-en-Champagne, Epervay, Vitry-le-François, Szazma, Sainte-Ménéhould

A quoi sert un bâtonnier ?

Élu par eux, le bâtonnier représente ses pairs face aux magistrats, aux services de l'État dans le cadre de l'accès aux droits et représente son ordre vis-à-vis du public. Il a pour mission d'aider et de défendre ses confrères lorsqu'ils rencontrent une difficulté et d'arbitrer les litiges entre les avocats, et entre les avocats et les autres acteurs de la justice. Il reçoit aussi les plaintes et trace les honoraires de ses confrères en première instance. Le bâtonnier agit dans le cadre du conseil de l'ordre qui permet aux justiciables d'avoir des informations pratiques sur la profession (1). Il veille aussi au respect des principes qui gouvernent la profession (indépendance, probité, etc.), veille au « devoir de délicatesse » et au respect du règlement intérieur. Il doit également faire respecter le code de déontologie assez strict de la profession.

L'ordre de Châlons-en-Champagne a créé un site internet consultable par les justiciables : www.barreau-chalonsenchampagne.avocat.fr